



Libération

Alzheimer: pour les associations de malades, une interdiction de conduire stigmatisante

Alexis Da Silva - Il y a 58 min



Réagir



commentaires

2

Dans le village de Domme, en Dordogne, Valérie ne se sépare jamais de sa voiture. Chaque jour, la quinquagénaire sillonne cette ancienne bastide médiévale, afin de faire des courses ou rendre visite à ses amis les plus proches, situés à dix kilomètres de chez elle. *«Sans mon véhicule, ce serait impossible de faire même de courtes distances, car j'ai des problèmes de genou»*, témoigne cette mère de trois enfants. Atteinte de la maladie d'Alzheimer au stade 3 – soit un «déclin cognitif léger» selon l'échelle de Reisberg, une classification en sept degrés utilisée par certains médecins pour décrire son évolution –, Valérie devra pourtant y renoncer. Le 3 avril, les ministères de la Santé et de l'Intérieur ont publié un arrêté au *Journal officiel*, dans lequel sa pathologie est désormais déclarée incompatible avec la conduite. *«Quand j'ai vu cette annonce sur un groupe Facebook dédié aux personnes touchées par l'Alzheimer, ça a été un choc. Je me suis dit que ma vie allait radicalement changer, car personne autour de moi ne pourra m'accompagner en voiture»*, poursuit-elle, la voix embrumée.





© Mathieu Thomasset

Le 3 avril, les ministères de la Santé et de l'Intérieur ont publié un arrêté au Journal officiel, dans lequel la maladie d'Alzheimer au stade 3, qui implique un «déclin cognitif léger», est désormais déclarée incompatible avec la conduite.

«Ma vie va radicalement changer, car personne autour de moi ne pourra m'accompagner en voiture.»

Valérie, malade

Pour justifier cette mesure, la Délégation à la sécurité routière (DSR), l'organisme porteur du projet, met en avant son aspect *«préventif»*. *«On sait que les personnes atteintes d'Alzheimer peuvent provoquer des accidents, en roulant à contresens par exemple. On veut donc anticiper au maximum ces risques»*, précise-t-on à la DSR, tout en admettant qu'aucune donnée n'existe sur le sujet. Depuis 2005, la liste des affections médicales incompatibles pour l'obtention ou le maintien du permis de conduire interdisait de conduire aux personnes atteintes de démence – un qualificatif employé dès le stade 4 de l'échelle de Reisberg. *«Avec le nouvel arrêté, on a simplement abaissé le seuil d'un cran»*, ajoute la DSR, pour qui ce texte n'est pas *«un changement majeur»* mais une *«évolution logique»*, compte tenu des connaissances plus approfondies sur la maladie.

De leur côté, les associations sont dans l'incompréhension. *«Non seulement le ministère de l'Intérieur ne nous a pas contactés, mais nous réalisons à ses côtés une étude sur la mobilité de ces personnes, dont les conclusions devaient paraître dans quelques mois!»* relate Benoît Durand, directeur général de France Alzheimer, une structure reconnue d'utilité publique. *«Durant les premiers stades de la maladie, certaines personnes conservent tous les réflexes nécessaires à la conduite. Il aurait donc fallu raisonner au cas par cas, en faisant par exemple des tests chaque année pour déterminer si le patient est toujours apte ou non à*



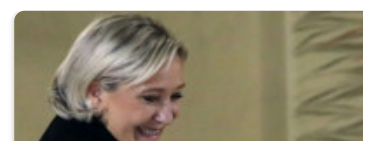
«A part stigmatiser des personnes qui n'auront plus envie de se faire dépister et leur apporter encore plus de difficultés, je ne vois donc pas ce qu'apporte cet arrêté.»

Hélène Jacquemont, présidente de la Fondation Médéric Alzheimer

«L'Alzheimer n'est pas une maladie linéaire, et il peut être difficile pour un médecin de modéliser son avancée. A part stigmatiser des personnes qui n'auront plus envie de se faire dépister et leur apporter encore plus de difficultés, je ne vois donc pas ce qu'apporte cet arrêté», abonde Hélène Jacquemont, présidente de la Fondation Médéric Alzheimer, également non sollicitée par le gouvernement. Pour elle, l'enjeu de la mobilité réside moins dans l'interdiction que dans l'accompagnement du 1,2 million de Français diagnostiqués, ainsi que de leurs proches. *«Il faudrait réfléchir à des méthodes de déplacement alternatives, prises en charge par l'Etat. Car, quand on vit à la campagne ou qu'on est en situation de précarité, on ne peut pas forcément prendre un taxi ou se faire accompagner»,* développe-t-elle.

Patricia ne dira pas le contraire. Habitante d'un petit village dans l'Aveyron, la bientôt septuagénaire, diagnostiquée il y a un an, n'a pas d'autres choix que de prendre son véhicule pour assister à un groupe de parole aux côtés d'autres malades. *«Le trajet me prend cinq minutes, et c'est le seul que je fais depuis que j'ai appris que j'avais l'Alzheimer»,* jure la retraitée. Cet atelier constitue pour elle, veuve et isolée, le dernier lien avec autrui. *«Là-bas, je me suis fait beaucoup d'amis. Alors si on me retirait le permis, je perdrais tout. Ne plus conduire signerait ma mort sociale.»*

AUTRES ARTICLES RECOMMANDÉS



 Challenges

SONDAGE EXCLUSIF- Prévisions 2022: l'écart se resserre très sérieusement entre Le Pen et Macron



554

 Gentside

Ovnis : les révélations terrifiantes de



Voici

Fort Boyard en deuil : Anthony Laborde (Passe-Muraille) rend hommage à son "ami"



191

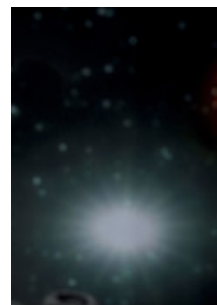


la première astronaute britannique

Dans un entretien accordé à The Guardian, Helen Sharman, première femme britannique à s'être envolée en direction d...



206



Auto Moto

Un scooter en wheeling face à une voiture, forcément ça tape fort !

Clément Fauriel - Il y a 6 h



Réagir

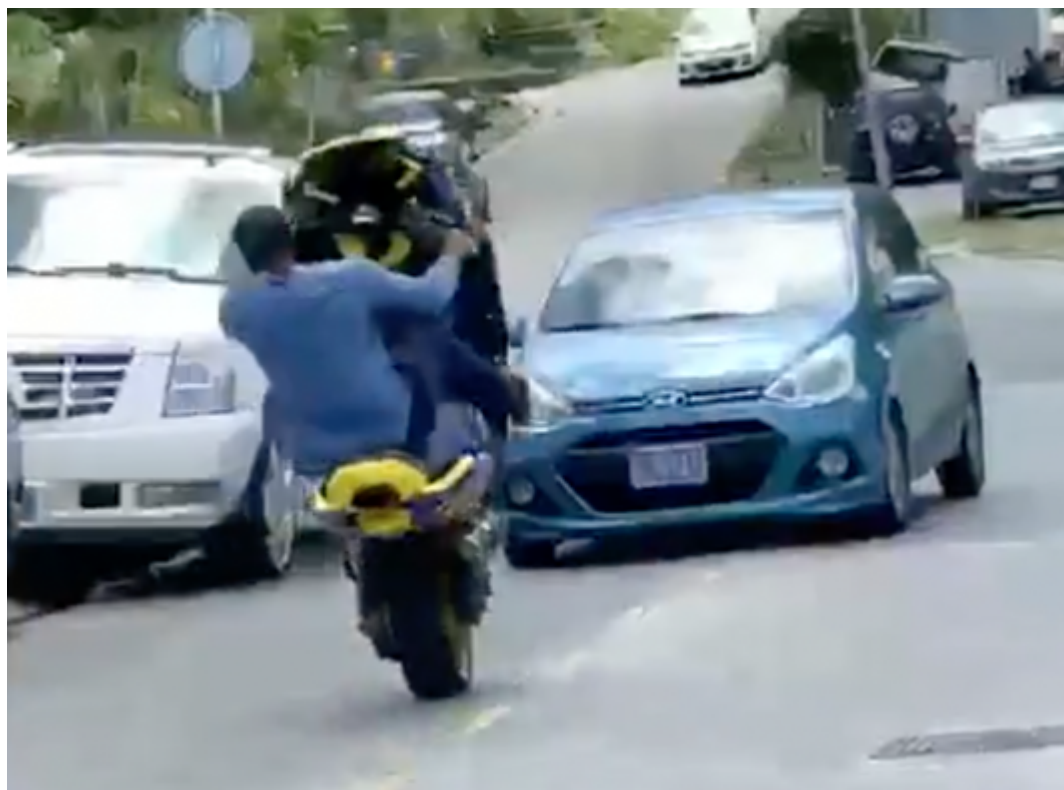


7 commentaires



110

On ne le répètera jamais assez, mais faire du wheeling au beau milieu de la route, c'est une très mauvaise idée. Et cela s'est confirmé encore une fois dans cette vidéo.



On ne le répètera jamais assez, mais faire du wheeling au beau milieu de la route, c'est une très mauvaise idée. Et cela s'est confirmé encore une fois dans cette vidéo.

Se rendre sur un parking désert pour travailler ses roues arrière en scooter, c'est avec grand plaisir. Mais lorsque les wheelings sont faits sur la route comme nous allons le voir dans cette vidéo, c'est chercher les problèmes. Et dans le cas présent, le motard les a bien trouvés.

Car oui, on peut le voir en train de faire **cabrer son deux-roues sur une voie plutôt étroite**. Et même s'il se débrouille plutôt bien, il y a un détail qu'il a visiblement oublié ...

En faisant sa roue arrière comme cela, **le motard ne voit plus rien !** Eh oui, sa visibilité est grandement réduite et cela pose un problème puisqu'une voiture vient de se présenter face à lui.

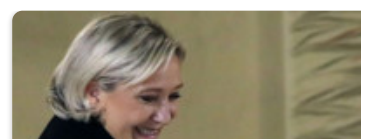
[Wheeling À scooter vs Voiture - Zapping](#)

Il y a de la casse !


Lorsque le conducteur de la voiture se rend compte qu'un scooter lui fonce dessus, **il est déjà trop tard pour faire marche arrière**. Les deux véhicules se percutent alors de plein fouet et la position du scooter, la roue avant en l'air, n'a pas aidé à limiter la casse.

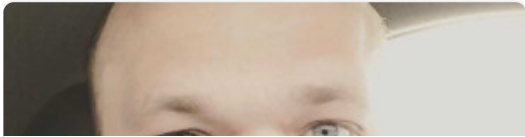
Au contraire, le motard **décolle dans les airs avec sa monture et retombe aussitôt sur le bitume**. Nous supposons que cet incident n'a pas dû lui faire du bien mais les choses auraient pu être bien pires encore.

AUTRES ARTICLES RECOMMANDÉS



 Challenges

SONDAGE EXCLUSIF- Prévisions 2022: l'écart se resserrera-t-il sérieusement en 2022 ? 



 Voici

Fort Boyard en deuil : Anthony Laborde (Passe-Muraille) rend hommage à son "ami"



191



 Gentside

Ovnis : les révélations terrifiantes de la première astronaute britannique

Dans un entretien accordé à The Guardian, Helen Sharman, première femme britannique à s'être envolée en direction d...



206

